

Court File Number

(Name of court)

Form 29D: Statutory Declaration of Indexed Support, dated

at Court office address

Recipient(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Payor

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Garnishee

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

My name is (full legal name)

I live in (municipality & province)

and I declare that the following is true:

- 1. I am [] a recipient under a support order... [] an assignee... [] an agent of the Director... [] (Other; specify.)
2. On (date) ..., a notice of garnishment was issued to the garnishee to enforce a support order...
3. On (date) ..., the amount of support was automatically adjusted for inflation...
4. As a result of this adjustment, the garnishee should now be making the following deductions: (State new level of deductions.)

Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

situé(e) au _____
Adresse du greffe

**Formule 29D : Déclaration
solennelle sur l'indexation
des aliments datée du**

.....

Bénéficiaire(s)

<i>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

<i>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

Payeur ou payeuse

<i>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

<i>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

Tiers saisi

<i>Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

<i>Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).</i>

Je m'appelle *(nom et prénom officiels)*

J'habite à *(municipalité et province)*

et je déclare que les renseignements suivants sont véridiques :

- Je suis un(e) bénéficiaire désigné(e) dans une ordonnance alimentaire ou dans les dispositions relatives aux aliments d'un contrat familial ou d'un accord de paternité.
 un(e) cessionnaire d'un(e) bénéficiaire désigné(e) dans une ordonnance alimentaire ou dans les dispositions relatives aux aliments d'un contrat familial ou d'un accord de paternité.
 un(e) mandataire du directeur du Bureau des obligations alimentaires.
 (Autre. Précisez.)
- Le *(date)*, un avis de saisie-arrêt a été délivré au tiers saisi dans le but d'exécuter une ordonnance alimentaire ou les dispositions relatives aux aliments d'un contrat familial ou d'un accord de paternité qui indexaient les paiements périodiques pour tenir compte de l'inflation.
- Le *(date)*, le montant des aliments a été automatiquement rajusté en fonction de l'inflation comme l'indique l'ordonnance, le contrat ou l'accord.
- Par suite de ce rajustement, le tiers saisi devrait maintenant effectuer les retenues suivantes : *(Indiquez le nouveau montant des retenues.)*

Put a line through any blank space left on this page.

Declared before me at municipality

in province, state or country

on date
Commissioner for taking affidavits
(Type or print name below if signature is illegible.)

Signature
This form is to be signed in front of a lawyer,
justice of the peace, notary public or
commissioner for taking affidavits.)

NOTE: This declaration must be served on the garnishee and the payor together with blank forms of dispute and must then be filed with the clerk of the court. You can serve by any means allowed in rule 6 of the Family Law Rules, including mail, courier and fax. The filing with the clerk of the court must be accompanied by proof of service (Form 6B).

NOTICE TO GARNISHEE: From the moment that you are served with this declaration, you must treat the notice of garnishment as if it now required you to make the deductions set out in paragraph 4 of this declaration. Failure to do so is the same as disobeying the notice of garnishment.

NOTICE TO PAYOR AND GARNISHEE: You have the right to serve and file a dispute in Form 29E (dispute from payor) or Form 29F (dispute from garnishee) at the court office within 10 days after service of this declaration on you if you have legal reasons for objecting to the changes to the notice of garnishment. You may want to talk to a lawyer about this. A blank form of dispute should have accompanied this declaration when it was served on you. If it is missing, you should talk to your own lawyer or the court office immediately. If this is what you want to do, you must serve your dispute on the other parties. You can serve by any means allowed in rule 6 of the Family Law Rules, including mail, courier and fax. Once the dispute has been served, you must file it with the clerk of the court. The filing must be accompanied by proof of service (Form 6B). If you serve and file your dispute, the court may hold a garnishment hearing to decide the rights of the parties.

Formule 29D : Déclaration solennelle sur l'indexation des aliments (page 2)

Tracez une ligne horizontale en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

Déclaré devant moi à municipalité

à/en/au province, État ou pays

le date

Commissaire aux affidavits
(Dactylographiez le nom ou écrivez-le en caractères d'imprimerie
ci-dessous si la signature est illisible)

Signature

(La présente formule doit être signée en présence
d'un avocat, d'un juge de paix, d'un notaire ou d'un
commissaire aux affidavits.)

REMARQUE : La présente déclaration doit être signifiée au tiers saisi et au payeur ou à la payeuse, accompagnée d'exemplaires de la formule de contestation. Elle doit ensuite être déposée auprès du greffier du tribunal. Vous pouvez effectuer la signification par n'importe laquelle des méthodes permises par la règle 6 des Règles en matière de droit de la famille, y compris par la poste, par messagerie et par télécopie. Le dépôt auprès du greffier du tribunal doit être accompagné d'une preuve de la signification (formule 6B).

AVIS AU TIERS SAISI : Dès que la présente déclaration vous est signifiée, vous devez considérer l'avis de saisie-arrêt comme s'il vous obligeait maintenant à effectuer les retenues mentionnées au point 4 de la présente déclaration. Le fait de ne pas le faire équivaut à ne pas observer l'avis de saisie-arrêt.

AVIS AU PAYEUR OU À LA PAYEUSE ET AU TIERS SAISI : Vous avez le droit de signifier une contestation selon la formule 29E (contestation du payeur ou de la payeuse) ou la formule 29F (contestation du tiers saisi) et de la déposer au greffe dans les 10 jours qui suivent celui où la présente déclaration vous est signifiée si vous avez des raisons d'ordre juridique de vous opposer à la modification de l'avis de saisie-arrêt. Peut-être voudrez-vous consulter un avocat à ce sujet. Un exemplaire de la formule de contestation devait accompagner la présente déclaration quand elle vous a été signifiée. S'il n'y était pas, communiquez avec votre avocat ou le greffe immédiatement. Si c'est ce que vous voulez faire, vous devez signifier votre contestation aux autres parties. Vous pouvez effectuer la signification par n'importe laquelle des méthodes permises par la règle 6 des Règles en matière de droit de la famille, y compris par la poste, par messagerie et par télécopie. Une fois la contestation signifiée, vous devez la déposer auprès du greffier du tribunal. Le dépôt doit être accompagné d'une preuve de la signification (formule 6B). Si vous signifiez et déposez votre contestation, le tribunal peut tenir une audience sur la saisie-arrêt afin de décider des droits des parties.